

INITIATIVE DE PAYS

L'aménagement du territoire: le SCOT

LE SCOT APPROUVÉ EN 2006

Spécificités du SCOT du Pays Yon et Vie approuvé en 2006+

Lancé en 2002, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) a permis d'établir, pour la première fois, un état de l'existant à l'échelle du bassin de vie en matière d'économie, d'habitat et de cadre de vie, de déplacements et d'environnement. Il fixe les orientations de développement et d'urbanisation du territoire et permet un partage de préoccupations identiques en matière de développement durable, de maîtrise du foncier face à la pression immobilière.

Il s'organise autour de 3 grands axes :

- Vers un rééquilibrage du développement du territoire,
- Une affirmation des fonctions métropolitaines du Pays,
- Un parti pris pour un développement durable du territoire.

L'une des spécificités du SCOT du Pays Yon et Vie est qu'il est un des rares exemples de bonne articulation avec le Pays puisque les deux périmètres se superposent, le Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie étant la structure porteuse des deux démarches. Cette spécificité permet au Pays de réaliser un réel travail de veille et de sensibilisation à l'égard des communes et ainsi favoriser la cohérence territoriale.

L'autre spécificité est qu'il est le fruit d'une démarche volontaire des 23 municipalités qui ont su se projeter ensemble dans une stratégie à long terme. En effet, au regard des seuils de population, le Pays Yon et Vie n'y était pas contraint. Aussi, ce SCOT marque-t-il une étape importante dans l'indispensable concertation entre les communes.

Le Syndicat Yon et Vie a mis en place des indicateurs de suivi des évolutions du territoire, en lien avec les orientations générales adoptées, pour être en mesure de guider les futures politiques publiques.

- Télécharger les documents du SCOT du Pays Yon et Vie :

[Plan rapport de présentation](#)

[Livret Ia - Synthèse du diagnostic au 23.02.2006](#)

[Livret Ib](#)

[Livret II](#)

[Livret III](#)

[Livret IV](#)

[Livret V](#)

[Livret VI](#)

[Livret VII](#)

[Livret VIII](#)



Les prolongements du SCOT en vigueur+

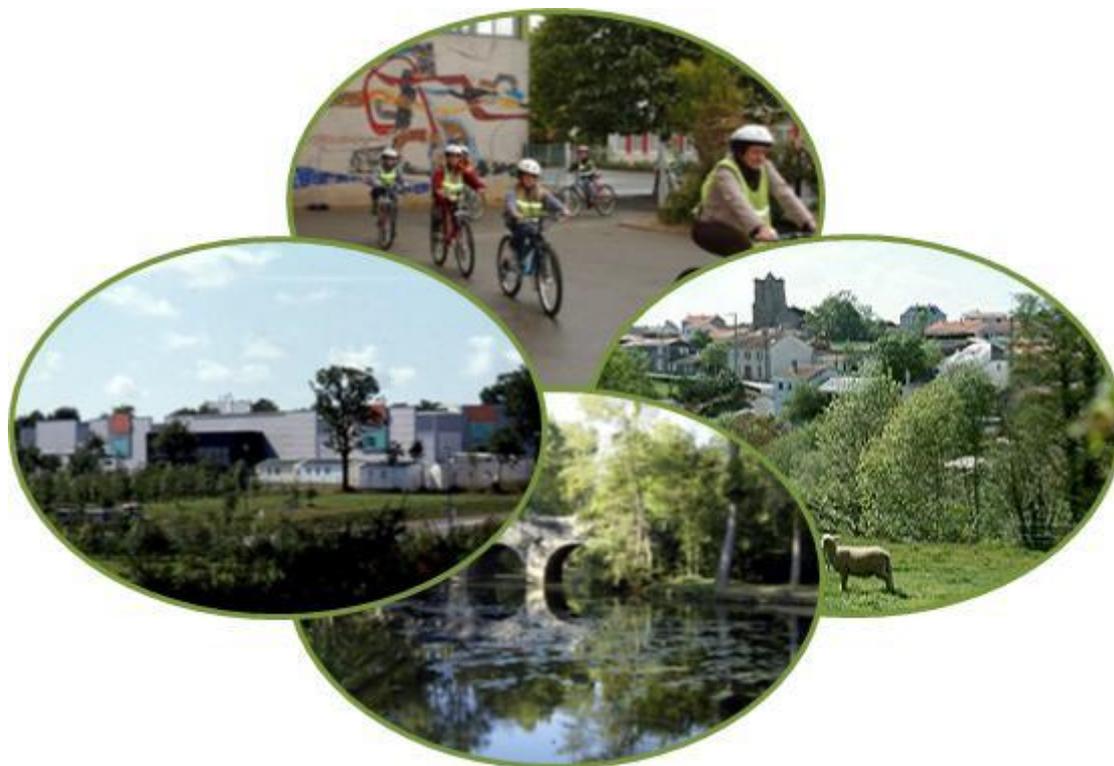
Le guide pratique d'application du SCOT - mars 2008

Un guide pratique de traduction des orientations du SCoT pour une mise en application locale plus aisée (dans les PLU et les cartes communales et les opérations d'aménagement) a été réalisé, à l'intention des élus et des techniciens.

L'objectif de ce document est de parvenir à combiner à la fois des propositions facilitant le travail de traduction des orientations du SCoT, mais aussi de relayer des cas concrets de « bonnes pratiques ». Son contenu est sans valeur juridique, mais se veut informatif.

Il présente, sous forme de fiches pratiques, les outils qui peuvent être mis en œuvre pour répondre aux orientations du SCoT sur les grandes problématiques locales d'aménagement : ces thèmes vont être repris et approfondis à l'occasion de la révision du SCoT. D'autres vont s'y ajouter :

- Mener une politique de prospective urbaine
- Favoriser la mixité dans l'habitat
- Favoriser la gestion économe de l'espace
- Limiter le mitage en milieu rural
- Gérer les espaces de transition entre milieu urbain et milieu naturel ou rural
- Maintenir l'activité agricole et/ou favoriser les mutations agricoles ?
- Gérer et protéger les patrimoines naturel et urbain ?
- Privilégier une mobilité durable et développer des déplacements alternatifs à la voiture ?
- Proposer une offre de logement respectueuse des ressources naturelles ?
- Favoriser des projets d'aménagement respectueux de l'environnement et du cadre de vie ?



L'étude des corridors écologiques et des sites naturels majeurs

En 2008, le Pays Yon et Vie a réalisé une étude sur ses corridors écologiques et ses espaces naturels majeurs.

Celle-ci avait pour objectifs de :

- garantir une cohérence, une continuité entre espaces naturels, favorable au maintien et au développement de la biodiversité,
- mieux prendre en compte l'environnement dans les documents d'urbanisme.



Cette étude a ainsi permis :

- de vulgariser ces notions de corridor écologique, d'espèce parapluie et de milieu naturel auprès des élus et membres du conseil de développement du Pays Yon et Vie,
- d'identifier les principaux corridors écologiques du Pays Yon et Vie, à savoir son réseau hydrographique et ses zones de bocage bien conservées,
- de préciser les grandes caractéristiques de chaque type de milieu - vallées, boisements, étangs, bocage -, leur intérêt écologique et les modes de gestion favorisant la biodiversité,
- de sensibiliser les Maires, à travers une rencontre individuelle, aux atouts de leur commune et aux mesures de protection souhaitables,
- d'émettre des propositions d'actions de gestion et de mise en cohérence des documents d'urbanisme.

Les préconisations en matière d'urbanisme ont été bien prises en compte dans les PLU au fur et à mesure de leur révision ou modification. Elles seront prolongées par la définition, selon les obligations de la loi Grenelle, d'une "trame verte et bleue" dont l'ambition consiste à constituer (ou reconstituer) un réseau écologique cohérent de nature à enrayer le déclin de la biodiversité.